

# Avis et communications

## AVIS DE CONCOURS ET DE VACANCE D'EMPLOIS

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION

### Avis de vacance de l'emploi de directeur de l'École nationale vétérinaire d'Alfort (ENVA)

NOR : AGRS2213764V

L'emploi de directeur de l'École nationale vétérinaire d'Alfort (ENVA) sera vacant à compter du 5 août 2022. L'emploi s'exerce au 7, avenue du Général-de-Gaulle à Maisons-Alfort.

#### *Description de la structure et missions principales de l'emploi*

L'ENVA est un établissement public national à caractère administratif régi par les articles D. 812-1 à R. 812-24 du code rural et de la pêche maritime et placé sous la tutelle du ministre de l'agriculture et de l'alimentation.

L'établissement a pour mission principale de dispenser des formations supérieures conduisant à la délivrance du diplôme de docteur vétérinaire en s'appuyant sur son centre hospitalier universitaire vétérinaire (CHUV). Il dispose également d'un site en Normandie, le centre d'imagerie et de recherche sur les affections locomotrices équinés (CIRALE), et d'un musée qui bénéficie de l'appellation « Musée de France ». L'enseignement vétérinaire est en croissance forte pour répondre aux besoins de vétérinaires et d'expertise dans ce domaine.

L'établissement délivre les diplômes nationaux d'enseignement vétérinaire prévus par le code rural et de la pêche maritime. Il peut également délivrer d'autres diplômes. L'établissement collabore avec les trois autres écoles nationales vétérinaires sous la marque commune « Ecoles nationales vétérinaires de France ».

Le directeur assure le bon fonctionnement de l'établissement et le représente, en justice et à l'égard des tiers, dans tous les actes de la vie civile.

#### *Profil recherché*

##### Compétences techniques :

- intérêt pour les questions de recrutement, de formation et d'insertion professionnelles, de recherche et d'innovation ;
- intérêt pour les enjeux médicaux, sanitaires, sociaux et économiques, en matière vétérinaire, de santé animale et de santé publique ;
- connaissance de l'organisation et du fonctionnement de l'enseignement supérieur et de la recherche ;
- capacité à développer et entretenir des partenariats ;
- gestion administrative et financière d'un établissement public national, avec un centre hospitalier universitaire vétérinaire ;
- management d'équipe ;
- conduite du changement ;
- connaissance des procédés d'évaluation des activités et de la qualité des prestations d'un établissement d'enseignement supérieur.

##### Aptitudes professionnelles :

- sens de l'organisation ;
- capacités d'analyse et d'anticipation ;
- capacités de décision ;
- aisance relationnelle ;
- fortes aptitudes à la négociation ;
- sens de l'éthique ;
- grande disponibilité.

### *Conditions d'emploi*

Les candidates et candidats doivent satisfaire aux conditions du décret n° 2010-362 du 8 avril 2010 modifié fixant les conditions de nomination et d'avancement dans les emplois de directeur général et de directeur des établissements d'enseignement supérieur agricole publics.

L'emploi est également ouvert au recrutement par la voie contractuelle conformément aux articles L. 333-1 et suivants du code général de la fonction publique et au décret n° 2019-1414 du 19 décembre 2019 relatif à la procédure de recrutement pour pourvoir les emplois permanents de la fonction publique ouverts aux agents contractuels.

La candidate ou le candidat retenu sera nommé par décret pour une durée de cinq ans, après avis du conseil d'administration, qui procèdera à une audition.

Préalablement à sa nomination, la candidate ou le candidat retenu devra fournir une déclaration d'intérêts en application de l'article L. 122-2 du code général de la fonction publique et du décret n° 2016-1967 du 28 décembre 2016 relatif à l'obligation de transmission d'une déclaration d'intérêts. Dans le cas où la personne retenue aurait exercé une activité dans le secteur privé au cours des trois dernières années qui précèdent, un contrôle de la compatibilité de cette activité avec les fonctions exercées serait effectué préalablement à la nomination.

### *Présentation des candidatures*

Les candidates et candidats sont invités à rédiger un document de quatre à cinq pages précisant les orientations stratégiques qu'ils souhaitent développer pour l'établissement au cours des prochaines années.

Ce document définira la politique, les développements et les innovations proposés, indiquera la manière dont la candidate ou le candidat entend assurer l'animation de la recherche, la coordination pédagogique, en formation initiale et en formation continue, gérer l'ensemble des moyens humains, matériels et financiers de l'établissement et représenter celui-ci auprès de ses partenaires.

Ils complèteront leur dossier en adressant, avant le 12 juin 2022, une lettre de candidature, accompagnée d'un *curriculum vitae* détaillé et d'un état des services, à la directrice générale de l'enseignement et de la recherche au ministère de l'agriculture et de l'alimentation, 1<sup>er</sup> avenue de Lowendal, 75700 Paris 07 SP, avec copie à la déléguée à la mobilité et aux carrières à l'adresse [dmc.sg@agriculture.gouv.fr](mailto:dmc.sg@agriculture.gouv.fr).

### *Personnes à contacter*

Mme Valérie Baduel (tél. : 01-49-55-42-40) à l'adresse [valerie.baduel@agriculture.gouv.fr](mailto:valerie.baduel@agriculture.gouv.fr).

M. Luc Maurer, directeur général adjoint (tél. : 01-49-55-42-39), à l'adresse [luc.maurer@agriculture.gouv.fr](mailto:luc.maurer@agriculture.gouv.fr).

M. Jérôme Coppalle, sous-directeur de l'enseignement supérieur (tél. : 01-49-55-80-88), à l'adresse : [jerome.coppalle@agriculture.gouv.fr](mailto:jerome.coppalle@agriculture.gouv.fr).